

GSJ: Volume 12, Issue 6, June 2024, Online: ISSN 2320-9186

www.globalscientificjournal.com

Analyse des voix citées dans le discours sur les conflits interethniques en Ituri : de 2004 à 2005. Cas du journal « Les Coulisses'

UZILO SASHI Christian et ASIMWE MAKURU Lydie

Bibliothécaire de 2^e Classe à l'Université de Kisangani

Assistante au Département des Sciences de l'Information et de la Communication à l'Université de Kisangani.

Résumé

La plupart des tensions dans la province de l'Ituri tournent autour de l'accès à la terre et se sont produites à une période où les Hema et les Lendu s'étaient organisés en mutualités respectives, notamment la « Libération des opprimés et rejetés d'Ituri » (LORI) pour les Lendu et l'Ente « vache » pour les Hema. Ces mutualités ont depuis des années la réputation d'être à la fois des facilitateurs de la violence et des catalyseurs de la paix. Ainsi, les conflits liés à cette adversité se traduisent fréquemment par de violentes guerres civiles et ont provoqué des pertes des vies humaines, l'enracinement de l'idéologie de la xénophobie et de la haine ethnique, l'exode rural, des incendies des villages et hausse du taux d'analphabètes. Il est de notoriété publique, que dans la couverture des conflits par les médias, les journalistes ont toujours une part des responsabilités. A ce titre, la présente étude voix citées dans le discours du journal les coulisses sur le cas des conflits en Ituri. Pour y parvenir, notre stratégie est parts de l'examen des archives du Journal les Coulisses. Le corpus analysé a démontré que le journal les coulisses était engagé dans le conflit comme auxiliaire.

Mots clés : Voix, discours, Journal les coulisses, Conflit et ethnies

Introduction

« Les journalistes sont les médiateurs des conflits, qu'ils le veuillent ou non. » Voilà ce qu'affirmaient clairement Melissa Baumann et Hannes Siebert, qui furent parmi les premiers à s'interroger sur le rôle des médias dans les conflits (Melissa Baumann et Hannes Siebert, 2000). Ils ont analysé la manière dont les journalistes sud-africains se sont battus pour couvrir les travaux de la Commission vérité et réconciliation, en approchant la conflictualité avant tout comme un phénomène social. Ils ont commencé à apporter des réponses nouvelles aux questions que se posent tous les journalistes qui opèrent dans des zones de conflit : « Pourquoi suis-je ici et quel est l'impact de mon travail ?» Aujourd'hui, ce champ d'interrogation s'est étendu et approfondi pour définir un vaste secteur globalement intitulé « médias et construction de la paix » (Marie Soleil Frère, 2005). La conclusion initiale de Baumann et Siebert a survécu à l'épreuve du temps : le journaliste professionnel, avec ses principes d'impartialité, de responsabilité et de pertinence, dispose automatiquement d'un potentiel énorme et souvent inconscient pour contribuer à la résolution des conflits. C'est là une certitude qui devrait être reconnue par tous les journalistes. Toutefois, au-delà de ce constat de base, un vigoureux débat s'est déployé au sein de la profession sur la question suivante : les journalistes doivent-ils s'engager de manière consciente dans la résolution des conflits ?

Cette étude tient à vérifier la manière donc les différentes voix ont été représentés dans le Journal les coulisses sur les conflits interethniques en Ituri.

Pour y parvenir, notre stratégie part de l'examen des archives du Journal les Coulisses. De ce qui précède, la question qui nous préoccupe et qui guide notre étude est formulée de la manière suivante : que démontre les articles du journal les Coulisses sur le choix des sources dans la construction du discours sur les conflits interethniques en Ituri ?

Pour répondre à ce questionnement, nous émettons l'hypothèse suivante : Le choix des sources dans la construction du discours dans un conflit interethnique dépend du respect des règles professionnelles.

Ainsi, l'objectif principal poursuivi dans cette étude est d'identifier les voix citées dans la construction du discours des médias, notamment le journal les Coulisses sur les conflits interethniques en Ituri.

De cet objectif principal, découlent les objectifs spécifiques suivants :

- Analyser les articles du Journal les Coulisses lors des conflits interethniques en Ituri de 2004 à 2005,

Pour atteindre ces objectifs et vérifier notre hypothèse, nous avons fait recours à la méthode de l'analyse de contenu. Notre travail d'analyse des voix citées dans le discours du journal les coulisses sur les conflits interethniques en Ituri consiste en une étude détaillée du contenu des articles publiés ce journal. Cette méthode nous semble pertinente d'autant plus qu'elle donne la possibilité de scruter de manière qualitative et quantitative le travail de ce média.

Hormis l'introduction et la conclusion, cette étude porte sur trois points. Le premier analyse les informations et le second discute les résultats.

I. Analyse des informations

Ce point présente les éléments de nos analyses. Il s'articule autours deux sous points. La première porte sur la constitution du corpus et de l'échantillonnage et le second sur l'analyse de contenu.

1.1 Constitution du corpus et échantillonnage

1.1.1. Constitution du corpus

Notre analyse du rôle des médias dans la gestion des conflits interethniques consiste en une étude détaillée du contenu des articles publiés par le Journal les Coulisses.

Le choix de ce média se justifie par son existence au moment du déroulement de la première phase du conflit interethnique (2000 à 2006), son important répertoire d'article sur ce conflit et la disponibilité de ses supports physiques dans les bibliothèques universitaires de BUNIA.

1.1.2. La composition de l'échantillon

Nous avons fait recours à l'échantillon accidentel ou de commodité. Il s'agit de population dont les caractéristiques n'ont pas été établies en fonction d'une recherche et que l'on doit accepter comme tel dans la recherche parce que disponible, présent à un endroit déterminé, à un moment précis.

C'est ainsi que le premier travail a consisté à sélectionner l'ensemble des articles disponibles, publiés en 2005. Puis, cette sélection a donc été nettoyée à partir des mots-clés ciaprès : Conflits (violences verbales et/ou physique, tueries, vengeance, génocide...), enlèvement, xénophobie. Ceux-ci font référence aux différentes formes et manifestations des conflits interethniques entre les deux ethnies.

Les articles du journal les coulisses contenant au moins l'un des mots-clés dans le titre ou le paragraphe introductif ont été sélectionnés et une population de 10 articles a été générée. Et ensuite, le corpus a été nettoyé car des nombreux articles mentionnant par exemple les noms des communautés n'avaient en réalité rien à avoir avec un quelconque conflit. Ce tri a permis de réduire le corpus à 7 articles. Ce corpus est considéré comme représentatif et suffisant pour l'analyse effectuée dans le cadre de cette étude.

1.2. Analyse des voix citées

L'analyse des voix citées, soit l'analyse des sources d'informations. Cette partie de l'étude avait pour but d'évaluer quels acteurs sont les plus valorisés par les Coulisses. Cette sous-section avait également pour objectif d'évaluer si tous les acteurs concernés par la problématique des conflits interethniques en Ituri sont représentés équitablement dans les articles de presse.

Ainsi notre grille d'analyse passe en revue le contenu de l'article ce qui nous a permis d'identifier le sujet abordé et les sources citées ou identifiées dans le texte comme présenté dans ce tableau.

N°	Sujet de l'article	Source citée	Observation

Nous avons donc réparti nos sources en trois catégories : les sources politiques, les sources apolitiques et ethniques. La notion de source politique désigne « la présence d'un acteur politique dans un segment de communication (...) ¹».

Pour reprendre la classification effectuée par Ntemo, pour faire le monitoring des médias en RDC, nous disons que les acteurs politiques sont :

- Tous les membres de l'exécutif (président de la République, Premier ministre, vicepremiers ministres, ministres); - tous les membres élus du Parlement (députés nationaux ou provinciaux);
- Tous les membres des administrations locales (maires, représentants des Assemblées locales, Gouverneurs des Provinces, administrateur de territoire, chef de chefferie, chef de groupement exécutif etc.); tous les partis politiques; tous les membres des partis politiques : leaders et militants; toutes les coalitions.

En dehors de cette liste, tous les autres acteurs identifiés ont été considérés comme des sources apolitiques. Tenant compte de spécificité de notre étude, nous avons ténu compte aussi des sources ethniques qui regroupent les membres des communautés ethniques ainsi que les milices ethniques.

¹Ntemo, Paul Nkuadio (2017), Manuel d'observation des médias pendant la période électorale, en ligne : https://www.lwbooks.co.uk/sites/default/files/s34_16nzongolantalaja_1.pdf

1.2.1. Repérage des voix citées par média

Le tableau ci-dessous montre les sujets des articles et les sources utilisées. Les données que nous présentons ici sont suivies d'une note d'analyse.

Tableau 1. Repérage des voix citées dans les articles du journal les coulisses.

N°	SUJET	SOURCES CITÉES ET	OBSERVATION
		IDENTIFIÉES	
1	Les Lendu de FNI en colère ; Floribert Ndjabu délogé, casse la serrure de la	Les fidèles lieutenants de Floribert Ndjabu	Milice lendu
	chambre 627 du GHK		2011
2	La Monuc sacrifie le Major Kenyan Katumbi	Daniel Lisa : porte-parole de l'UPC/Kisembo Le FNI Pichou Iribi	Milice pro-hema
		Le l'ivi i lelloù mioi	Milice pro-lendu
3	Existe-t-il une coalition Lendu-Hema contre la Monuc ?	Les sources lendu	Communauté léndu
4	L'Ituri apparait comme le lieu où aurait été caché le message du Graal		Aucune source n'a été citée dans cet article.
5	La vérité sur la mort de neuf casques bleus bengladeshi en Ituri	Une source lendu, non autrement identifié Une source lendu, non autrement identifié	Milice pro-lendu
6	Selon le principe un casque bleu tué vaut 9 lendu : La Monuc bombarde aveuglement des	Communiqué de presse 8327 du 2 mars 2005	Source onusienne

	populations civiles		
	lendu.		
7	Attaques de Loga et	M. Shatsi Ngabile, Chef de	Source politique
	Penyi : la population	collectivité des Walendu Bitsi	
	Lendu paie le pot cassé		Source onusienne
		WilliamSwing, représentant	
		spécial du Secrétaire général	
		des nations unies	

Tableau 2. Synthèse des sources citées dans les articles du journal les coulisses

SOURCE	FREQUENCE	POURCENTAGE
Source politique	1	11,11
Milice et ou communauté lendu	4	44,44
Milice et/ou communauté hema	U	11,11
Source onusienne	2	22,22
Aucune source signalée	1	11,11
Total	9	100

En nous intéressant aux sources d'information du journal les coulisses, durant les conflits interethniques, donnait la parole majoritairement à des sources lendu notamment les milices et ou les membres de la communauté (44,44%). Alors que la communauté hema et les autorités de base (source politique) n'ont été consulté respectivement qu'une seule fois soit 11,11%. La source onusienne citée à deux reprises soit 22,22% n'a été que pour confronter la position de l'auteur. Et 1 article, soit 11,11% n'a eu aucune source.

II. Discussion des résultats

2. 1. Contexte historique des conflits interethniques en Ituri

1. Genèse du conflit

Des massacres inimaginables se sont perpétrés en Ituri, faisant des dizaines des centaines de morts, des déplacés, des familles déchirées, des villages décimés et des tribus menacées d'extermination. Qu'est ce qui a été le leitmotiv de cet acharnement entre des communautés pourtant condamnées par la nature à vivre ensemble ? Qu'est ce qui a été à la base de cette situation qui s'est enracinée dans les esprits des peuples qui ont vécu sur un même territoire depuis des siècles ? Il en sera question dans les lignes qui suivent.

1.1. Les causes lointaines

Les peuples de l'Ituri se sont par moment caractérisés par leurs activités économiques. Ainsi, les Lendu sont des agriculteurs et les Hema des éleveurs pour ne citer que les deux au regard de leur engagement dans les hostilités. D'un côté des agriculteurs attachés à leur terre. Une propriété qui fait d'eux des sédentaires pour s'occuper de leurs cultures, question de survie au niveau local. De l'autre côté, les Hema des pasteurs en quêtent perpétuelle d'espace vitale pour leur bétail. Un besoin de propension qui s'est traduit par des migrations le long du lac Albert, région riche et indispensable pour les troupeaux. Quand bien même le besoin inhérent ; d'une part de préserver leurs terres et d'autre part d'acquérir plus d'espace pour paître les bétails, la cohabitation entre les deux ethnies n'aurait pas posé problèmes aux premières heures de leurs arrivées dans la région de kibali Ituri (Virculon, 2021).

Les migrations qui auraient eu lieu au 16^e et 17^e siècles dans les régions subsahariennes auraient permis l'occupation de l'Ituri où vivait déjà avant les Nyari et les Mbutes considérés comme les autochtones de la région. Ces derniers, les pygmées ont vu émigré à cet effet sur leur territoire les Lendu. A ce titre, les Lendu se considèrent comme les premiers propriétaires de la terre acquise de droit après avoir chassé les Nyari et les Mbutes.

Les Hema auraient débarqué un siècle après les Lendu avec leur cargaison de bétail en quête du pâturage et s'installèrent à la frontière le long du Lac Albert. Contrairement aux alurs qui sont aussi des nilotiques et qui se sont appropriés les terres dans l'actuel territoire de Mahagi en repoussant les Lendu, les Hema préférèrent de s'entremêler avec les Lendu dans les territoires de Djugu et d'Irumu. Si dans la partie sud, les Hema conservèrent leur culture et leur langue ceux du nord s'adaptèrent aux us et coutume des Lendu jusqu'à perdre leur langue au profit de kilendu et dévirent plus commerçant qu'éleveurs de nature. Ces deux tribus connus des moments de cohabitation pacifique au courant de leur histoire commune jusqu'à l'arrivée de l'homme blanc (ASADHO Rapport 2001).

Lors de la colonisation, dans la région de l'Ituri, les Lendu se montrèrent hostile au pouvoir colonial. Une attitude qui fut à la base de diverses confrontations avec

l'administration, l'église et les colons. Conséquence directe de cette situation, les Lendu connurent la discrimination et la ségrégation tribale entretenue par les colons. Alors que ces mêmes autorités faisaient bon ménage avec les Hema (ASADHO Rapport 2001).

Une situation également relayée par Tshungu qui déclare en effet « Durant la période coloniale, le concept de conflit a plutôt occupé une place prépondérante, la tribu apparaissant, du point de vue de l'idéologie coloniale, comme une réalité socioculturelle marquée par l'exclusivisme. La colonisation a, ainsi créé des mythes sur la supériorité de certaines ethnies et tribus et instrumentalisé certaines d'entre elles. Ce qui a favorisé les sentiments de frustration de celles considérées comme inférieures (Tshungu Bamesa).

En effet, en 1966 une répression menée contre le peuple Lendu suite à leur insoumission par l'administration locale fera de nombreuses victimes civiles parmi les Lendu. Ce qui constitue d'ailleurs à nos yeux une des causes récentes de ce conflit.

1.2. Les causes immédiates

Les chroniqueurs qui ont relaté les conflits interethniques en Ituri savent qu'ils sont intermittents. Ils constatent aussi que, dès que ces conflits reprennent, c'est toujours avec plus de violence, malgré les multiples tentatives des pouvoirs publics pour les éradiquer.

En effet, dans les territoires de Djugu et d'Irumu, ces conflits sont séculaires (Remo lo-Lozube, D. 2008.), car déjà en 1911, les Walendu-Bindi (Ngiti) avaient tué le chef hema Bomera et plusieurs des siens en réaction aux exactions de ces derniers dans la région (Gety). En 1966 éclaté, entre les Hema-Sud et les Ngiti, un autre conflit relatif à l'organisation administrative dans le territoire d'Irumu. En effet, à l'origine du conflit se trouve le refus des populations Nombe et Lokpa, de souche Ngiti, de se soumettre au chef Hema-Sud qui les administrait depuis la décision du commissaire de district de l'Ituri (Remo lo-Lozube, D. 2008.), en 1936, réunissant les villages Lokpa et Nombe a la chefferie Badiango, actuellement unifiée au secteur Bahema-Sud. Treize ans plus tard, en 1979, resurgit un autre conflit sanglant au bord du lac Albert. Les Ngiti, appartenant à la chefferie Walendu-Bindi n'ayant aucune issue sur le lac, sont parmi les pécheurs actifs, mais aucune marche dans leur secteur ne leur permet d'écouler le produit de leurs pêches ni de leurs champs. La recherche d'un débouché sûr pour l'écoulement de ces produits et pour leur approvisionnement en produits manufactures les a conduits à organiser un autre marché en plein secteur Bahema-Sud, à côté d'un ancien marché ou tous, Hema et Ngiti, écoulaient leurs produits de pêche. Le nouveau marché devait dépendre directement de l'administration de la chefferie Walendu-Bindi, et où ils comptaient prélever des taxes en faveur de leur chefferie.

Au sujet de ce conflit, le chef lendu-bindi déclaré ce qui suit : « Dans le temps, nous avions un marché commun. Aujourd'hui, il faudrait que deux marchés soient prévus et acceptés car il n'y a que le Bindi qui en manque. Il lui en faut un pour son approvisionnement et l'écoulement de sa marchandise [...] Le Bindi voudrait son marché pour l'écoulement de son poisson » (Archives MRAC 1992). Cette tentative des Ngiti à ouvrir un marché autonome dans la chefferie Bahema-Sud fut le détonateur du conflit sanglant qui les opposa en 1992. Sept ans après, soit en 1999, le conflit rebondit et ce, en pleine rébellion, créant une guerre dans la guerre. Non seulement ce conflit a fait beaucoup de victimes humaines et occasionne des destructions importantes de biens matériels, mais également il fut le plus meurtrier de tous et le seul à avoir embrasé directement la quasi-totalité du district.

Du territoire d'Irumu (1911, 1960, 1979, 1992) le conflit s'est délocalisé plus au nord, dans le territoire de Djugu, débordant de ses limites ethniques habituelles, pour devenir un conflit à ramifications nationales et internationales, des puissances étrangères étant impliquées dans la création des milices et la nomination des seigneurs de guerre. Par rapport au dernier conflit (1999-2003), les différents groupes belligérants sont au moins d'accord sur un point : les problèmes fonciers sont au cœur du conflit, mais chacun a une explication différente quant à son déclenchement. C'est durant la période coloniale que les problèmes fonciers ont surgi en Ituri, les autochtones ayant perdu le droit sur toutes leurs terres devenues propriété de la couronne. Cette dernière a procédé, selon les plans de la colonisation « au déplacement des peuples de l'Ituri pour des raisons d'ordre économique » (Rapport final des travaux de la 2e phase de l'atelier organise par le FORESI, du 15 au 16 aout 2003, au centre de Pastorale de l'archidiocèse de Kisangani) en faveur des colons pour la création de fermes et plantations. Les colonisateurs, pour se procurer ces terres n'avaient nullement besoin de l'avis des autochtones. C'est d'autorité qu'ils ont fixé les limites de leurs fermes et plantations et ce, sans tenir compte des besoins en terres de la population locale ni de sa démographie.

A la zaïrianisation, les concessions (plantations et fermes) sont passées entre les mains de nouveaux acquéreurs parmi lesquels certains sont de la communauté Hema. Avec ce passage des concessions entre les mains de certains autochtones, des ressentiments ethnocentriques anciens ont été exhumés par les intellectuels de toutes les communautés en présence. Pour la communauté Lendu, « le dernier bras de fer provient du désir des concessionnaires de procéder illégalement à l'agrandissement des concessions léguées par les colons belges et de la destruction des récoltes dans les champs appartenant à la population Lendu environnant ces domaines. Ces derniers se croyaient en face des hommes qui cherchaient à modifier les limites de leurs concessions par des mécanismes qu'ils ne comprenaient pas empiétant ainsi sur leur terrain d'exploitation agricole. Ils avaient également à faire à des

hommes dont les vaches, souvent, ravageaient leurs champs et en retour, cette population n'enregistrait que l'arrogance de leur part, parce que la justice était à leur service. La partie Lendu dénonçait trois faits à savoir :

- L'agrandissement des concessions sans enquêtes préalables et au mépris de la loi foncière ;
- L'arrogance des concessionnaires Hema devant les Lendu qui se plaignent pourtant de la destruction intentionnelle de leurs champs qui entourent les fermes des Hema;
- La partialité de la justice qui se rangerait du côté du plus offrant, donc du Hema » (
 Ndjango Ogombi. 2005)

La communauté Hema affirme qu'« elle est tout simplement victime d'un plan d'extermination déclenché par la jalousie de voir certains membres de sa communauté prospérer dans le commerce et la bonne gestion de leurs concessions légalement acquises (David Remo et lo-Lozube,) ». Elle soutient qu'« en matière de propriétés foncières dont on a souvent accusé les Hema de les avoir confisquées aux Lendu, il convient de noter que des Lendu aussi en acquièrent comme les Hema et ce, conformément à la loi. Les terres détenues aujourd'hui par les commerçants

+En 1973, après la promulgation de la loi Bakajika en 1966 qui reconnait la propriété exclusive du sol et du sous-sol à l'Etat congolais, toutes les concessions abandonnées par les anciens propriétaires furent recensées et retournées dans le domaine privé de l'Etat, qui pouvait les attribuer à quiconque en ferait la demande sans devoir consulter la population qui les avait jadis concédées aux anciens propriétaires repartis en Europe. Malheureusement, à cause de l'ignorance de la loi, les Lendu et aussi des Hema crurent que, puisque l'ancien propriétaire était parti, la propriété de "leurs" terres leur revenait de droit. Cela est totalement faux, car la loi foncière ne prescrit plus de consultation des populations riveraines (enquête de vacance de terre) lorsqu'il s'agit d'attribuer les terres légalement concédées puis abandonnées » ENTE. Point de vue de la communauté hema, de Kisangani rapport inédit 2015). Il est donc faux, clament-ils, d'accuser les Hema d'agrandir leurs concessions par des moyens frauduleux.

Par ailleurs, les inégalités d'accès à la terre ont été progressivement exacerbées par la croissance démographique, les problèmes de coexistence entre éleveurs (Hema) et agriculteurs (Lendu), l'expansion des Nande en provenance du Nord-Kivu, la spéculation foncière par la bourgeoisie urbaine en formation, la découverte de nouveaux gisements aurifères, la corruption de l'administration, etc. Les grands concessionnaires hema dont les propriétés étaient importantes dans le territoire de Djugu sont devenus le symbole de cette inégalité et ont focalisé le ressentiment populaire des Lendu.

Dans ce territoire qui est le plus riche et le plus complexe en termes de peuplement, les leaders traditionnels et paysans lendu sont entrés en conflit avec les concessionnaires hema qui avaient acquis des propriétés après l'indépendance et ont continué leur expansion foncière grâce à leurs relations politiques, souvent en annexant des terrains faisant partie de villages lendu voisins. Le crime originel qui a été le point de départ du conflit de 1999-2006 (l'assassinat par des Lendu de Hema se rendant à un mariage) est directement lié au ressentiment local contre un grand concessionnaire hema (Singa Kodjo) qui aurait étendu ses terres dans le territoire de Djugu (Vircoulon 2021). Le conflit de 1999-2006 a davantage exacerbé les enjeux et conflits fonciers avec son lot de déplacements de communautés, de dépossessions, d'abandons et d'occupations de certaines terres.

2.2. Analyse des sources utilisées dans le discours du journal les coulisses sur les conflits interethniques en Ituri.

Les données contenues dans le tableau 1 et 2 démontrent que durant les conflits interethniques en Ituri, le Journal les Coulisses a donné la parole majoritairement à des sources lendu notamment les milices et ou les membres de la communauté (44,44%). Alors que la communauté hema et les autorités de base (source politique) n'ont été consulté respectivement qu'une seule fois soit 11,11%. La source onusienne citée à deux reprises soit 22,22% n'a été que pour confronter la position de l'auteur. Et 1 article, soit 11,11% n'a eu aucune source.

Après cette identification des voix citées, nous avons recouru à la grille de lecture de l'Observatoire des médias congolais (OMEC) pour la confrontation des données issues de cette identification au code de déontologie des journalistes congolais. Et avons déterminé un défi majeur à savoir :

- Non-respect de l'équilibre et du principe de deux sons de cloche.

Spurk estime que les journalistes professionnels n'ont pas à intervenir intentionnellement dans la gestion des conflits. La vocation du journaliste professionnel est de fournir de l'information, de présenter des opinions et des analyses de manière non partisane, pour permettre au citoyen de poser ses propres choix de façon éclairée (Christopher Spurk Koff, 2002).

Il s'agit d'un idéal certes, d'un engagement plus que d'une réalité. Particulièrement en période de conflit, l'objectivité a tendance à disparaître et les journalistes sont quasiment obligés de prendre parti : les récits de guerre remplacent les analyses contextuelles et les origines du conflit, ainsi que les conséquences sur les victimes, sont souvent oubliées.

Pendant les confrontations sanglantes en Ituri entre les communautés hema et lendu le Journal les coulisses était lui, engagé dans une « guerre des discrédits ». Des graves accusations ont été avancées par ce média à l'encontre de la communauté hema et la MONUC. Les deux étant qualifiés des complices. Dans son article intitulé : « la Monuc bombarde aveuglement des populations civiles lendu » (les coulisses N°149). Ce média accuse la Monuc de tuer les lendu sur ordre du conseil de sécurité des Nations Unies. Un carnage aveuglement organisé qui a couté la vie à 60 ou 50 civiles lendu. La Monuc est donc présenté comme « un chien enragé », qui ouvre le feu sur les femmes et enfants Lendu qui voyaient pour la première fois les chars et blindés depuis leur naissance avec des militaires blancs faire irruption au village Loga. Cependant, le journal n'a fourni aucun effort pour approcher cette mission onusienne afin de lui donner l'occasion de répondre à ces accusations.

Un tel traitement déséquilibré des informations, un parti pris systématique et manifeste ne peuvent que jeter de l'opprobre vis-à-vis d'une mission sensée travailler pour le maintien de la paix d'une part et d'autre part vis-à-vis d'une communauté avec qui, il faut faire la paix. Une telle approche conduirait, selon Spurk, à remettre en question le fondement même du journalisme professionnel, sa crédibilité qui repose sur sa volonté d'impartialité. « Les journalistes qui visent à obtenir des résultats précis risquent en général de se décrédibiliser. » Ils sont considérés comme partiaux, manquant d'indépendance et dès lors ne sont pas crus. Le fait de vouloir s'ériger en médiateurs intentionnellement annihile aussi leur capacité de veille critique sur l'action des médiateurs professionnels.

Le code d'éthique et de déontologie des journalistes congolais stipule dans son article 2 qu'un bon journaliste doit faire preuve, dans ses tâches quotidiennes d'équité dans la relation des faits liés aux individus et à la société. L'équité implique l'obligation pour un journaliste lorsqu'il traite d'un sujet, surtout s'il engage une personne ou un groupe d'offrir à ces derniers la possibilité de répondre et de donner leur point de vue. En outre, plusieurs citations contenues dans ces articles ne sont pas sourcées, pourtant portent des accusations grave sur cette même mission et communauté. La charte de Munich exige aux journalistes de publier seulement les informations dont l'origine est connue (Charte de Munich).

Nos résultats démontrent que le journal les coulisses n'a pas été impartiale en donnant majoritairement la parole aux leaders et/ou milices lendu. Par ailleurs les études dirigées par Marie Soleil Frère insistent sur le fait que les journalistes professionnels ne peuvent se contenter d'affirmer qu'ils rapportent seulement les faits et qu'ils ne sont pas responsables de l'usage que la population peut faire de l'information qu'ils mettent à sa

disposition. En réalité, il n'existe pas de fait en soi (Jake Lynch et Annabel McGoldrick 2005). Les journalistes ont une responsabilité dont ils doivent être conscients quant aux contenus diffusés. Pour eux, les journalistes devraient adopter une éthique qui favorise dans leurs récits la paix comme alternative à la guerre, qui traite les sujets en profondeur et reste très attentive à la présentation des faits. Ils qualifient cette démarche de « journalisme de paix ».

Dans les conflits, chaque partie ne s'exprime que sur les faits qui renforcent sa position. Ces éléments sont mis en évidence de façon à orienter le traitement journalistique et, partant, à influencer l'opinion publique. Les journalistes qui reproduisent fidèlement les faits se feraient donc manipuler. Dès lors, la question de base qu'il se posera avant de diffuser un élément est la suivante : « En quoi ma contribution va-t-elle accroître les chances de paix ?» Lynch et McGoldrick estiment dès lors essentiel que les journalistes comprennent mieux les mécanismes des conflits : comment naissent-ils ? Pourquoi deviennent-ils violents ? Comment des guerres ont-elles trouvé des issues pacifiques ? Plus des solutions alternatives à la violence sont suggérées, plus la paix a des chances de l'emporter. Les travaux du professeur John Galtung de la Transcend Peace University, appellent les journalistes à faire ce travail de diversification des alternatives en allant au-delà des faits pour trouver d'autres sources et valoriser d'autres points de vue.

Conclusion

Cette étude a porté sur l': « analyse des voix citées dans le discours du Journal les Coulisses sur les conflits interethniques en Ituri de 2004 à 2005. L'objectif principal poursuivi dans cette étude était d'identifier les voix citées dans la construction du discours des médias, notamment le journal les Coulisses sur les conflits interethniques en Ituri.

De cet objectif principal, découlent les objectifs spécifiques suivants :

 Analyser les articles du Journal les Coulisses lors des conflits interethniques en Ituri de 2004 à 2005,

Pour atteindre ces objectifs et vérifier notre hypothèse, nous avons fait recours à la méthode de l'analyse de contenu. Notre travail d'analyse des voix citées dans le discours du journal les coulisses sur les conflits interethniques en Ituri consiste en une étude détaillée du contenu des articles publiés ce journal.

Le corpus analysé dans cette étude, démontre que durant les conflits interethniques en Ituri, le Journal les Coulisses a donné la parole majoritairement à des sources lendu notamment les milices et ou les membres de la communauté. Certains articles de ce média, indiquent les traces du non-respect de l'équilibre et un parti pris systématique dans le traitement des informations sur les conflits entre les hema et lendu.

Bibliographie

- Asadho, rapport sur le conflit interethnique Hema-Lendu en territoire de djugu dans la province orientale, www.icc-cpi.int
- Churchill, informé des massacres perpétrés par les Einsatzgruppen dans l'URSS envahie, prononçait ces mots à la BBC dès le mois d'août 1941. (N.d.l.R.)
- Conflits fonciers en Ituri, poids du passé et défis pour l'avenir, IKV Pax Christi &Haki na Amani, décembre 2009.
- Charte de Munich
- Christopher Spurk Koff Working paper, Swisspeace, Berne, 2002 Document disponible sur www.swisspeace.org
- ENTE. 2015. « D'où vient le conflit opposant les Balendu aux Bahema en Ituri ? Point de vue de la communauté hema, de Kisangani ». Inédit.
- Grawitz M., Méthodes des sciences sociales, 4^e éd. Dalloz, Paris 1979,
- Ijnet, l'éthique journalistique, mis en ligne le 16juin 2022 et consulté le 07 mai 2024 dans https://ijnet.org/fr/resource/I%E2%80%99%C3%A9thique-journalistique
- Marie-Soleil Frère, I 'Afrique Centrale, médias et conflits : vecteurs de guerre ou acteurs de paix, Editions GRIP, 2005,
- Ndjango P.C.,. *Pour une nouvelle ère de cohabitation intercommunautaire en Ituri*. Kisangani : Butrad. 2005
- Nocetti J., Guerre de l'Information : Le web russe dans le conflit en Ukraine, In Focus stratégique N°62, Septembre 2015.
- OMEC, Code d'éthique et de déontologie des journalistes en RD Congo, 2011,
- Vircoulon T., « Ituri : Résurgence du conflit et échec de la politique de consolidation de la paix », *Études de l'Ifri*, Ifri, juin 2021.
- Remo lo-Lozube, D. 2008. « Leadership ethnique et violence dans la compétition politique en Ituri, 1999-2003 ». Mémoire de DES en Sciences politiques, Kisangani : Unikis.
- Rieffel, R. 2001. Sociologie des médias. Paris : Ellipse édition, p42
- Tshungu Bamesa, *Guerre intercommunautaire dans le territoire d'Irumu* in Table ronde pour la résolution du conflit communautaire Hema-Lendu, <u>www.panosparis.org</u>
- Rapport final des travaux de la 2e phase de l'atelier organise par le FORESI, du 15 au 16 aout 2003, au centre de Pastorale de l'archidiocèse de Kisangani.